

L'interdiction des armes chimiques dans la tourmente

Other Publication**Author(s):**

Barnet, Céline; Thränert, Oliver 

Publication date:

2017-04

Permanent link:

<https://doi.org/10.3929/ethz-b-000170008>

Rights / license:

In Copyright - Non-Commercial Use Permitted

Originally published in:

Politique de sécurité: analyses du CSS 207

L'interdiction des armes chimiques dans la tourmente

La Convention sur l'interdiction des armes chimiques est un acquis politique majeur en matière de désarmement international. Pourtant, ses États parties sont de plus en plus divisés. Les armes chimiques pourraient, en parallèle, regagner du terrain grâce aux derniers progrès scientifiques.

Par Céline Barmet et Oliver Thränert

Entrée en vigueur il y a vingt ans, le 29 avril 1997, la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CAC) est une réussite: plus de 90% des armes chimiques déclarées ont été détruites. En outre, son régime contractuel s'est révélé très flexible lorsqu'il s'est agi de démanteler les arsenaux chimiques libyens et, surtout, syrien. L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), structure créée pour faire appliquer les dispositions de la CAC dont le siège est situé à La Haye, a d'ailleurs reçu en 2013 le prix Nobel de la paix pour son travail.

La CAC est le seul accord interdisant toute une catégorie d'armes de destruction massive avec des conditions de vérification strictes. C'est un enfant des années quatre-vingt-dix. À la fin de la guerre froide, l'enjeu était en effet d'une part de détruire les armes superflues et d'autre part de tirer parti du climat de coopération qui régnait à l'époque entre l'Est et l'Ouest pour arrêter la prolifération des armes chimiques.

L'interdiction des armes chimiques n'a pas pu être pleinement imposée en Syrie. Non seulement le pays abrite encore des reliquats illégaux d'agents de guerre chimiques, mais ceux-ci ont été utilisés – aussi bien par les troupes du gouvernement de Bachar el-Assad que par l'«État islamique» (EI). Les débats concernant la réponse à apporter à ces abus ont politisé et divisé la commu-



En 2013, le prix Nobel de la paix a été décerné à l'OIAC. Aujourd'hui, l'utilisation d'armes chimiques en Syrie devient de plus en plus une épreuve politique pour l'organisation. Tobias Schwarz / Reuters

nauté des États parties à la CAC. Les désaccords se sont creusés à un moment où les progrès techniques et scientifiques pourraient ouvrir de nouvelles possibilités de guerre chimique. Il reste donc à savoir si la majorité des pays continuera d'exclure les armes chimiques – d'autant que certains n'ont pas adhéré à la CAC.

La CAC et ses membres

La CAC proscrit les armes chimiques. Les États parties s'engagent à ne jamais, en aucune circonstance, mettre au point, fabri-

quer, acquérir, stocker, conserver ou transférer d'armes chimiques. Il est également interdit d'employer des armes chimiques ou d'entreprendre des préparatifs militaires en vue de leur emploi. Les arsenaux chimiques existants au moment de l'adhésion à la Convention doivent être déclarés et détruits. Enfin, les États parties s'engagent à ne pas employer d'agents de lutte antiémeute comme moyens de guerre.

Des produits chimiques de tous types sont employés pour diverses applications non

militaires et le secteur de la chimie est en constante évolution. Or, ces efforts de recherche et développement pourraient être détournés à des fins militaires. Il fallait donc établir une définition souple et adaptable de la notion centrale d'«arme chimique». La CAC comporte également un «critère de destination générale» selon lequel les produits chimiques toxiques et leurs précurseurs, ainsi que les munitions, les dispositifs et le matériel associés sont interdits si leur type, leur quantité et leur destination ne sont pas compatibles avec les objectifs de la CAC. Les produits chimiques toxiques sont des substances qui,

La Corée du Nord dispose vraisemblablement d'agents de guerre chimiques prêts à être utilisés.

par leur action chimique, peuvent provoquer chez les êtres humains ou les animaux la mort, une incapacité temporaire ou des dommages permanents.

À ce jour, 192 États représentant 98% de la population mondiale ont adhéré à la CAC. La Corée du Nord figure parmi les pays non membres de la Convention. Elle dispose vraisemblablement d'agents de guerre chimiques prêts à être utilisés. L'attentat perpétré en février 2017 avec un agent neurotoxique contre le demi-frère du dictateur nord-coréen Kim Jong-Un à l'aéroport de Kuala Lumpur le montre bien. Au Proche-Orient, l'Égypte et Israël restent également en dehors de la CAC.

L'application de la CAC se heurte par ailleurs au problème des acteurs non étatiques. La secte japonaise Aum a, par exemple, propagé en 1995 un agent neurotoxique dans le métro de Tokyo. Plus récemment, c'est l'EI qui a manifestement utilisé du gaz moutarde lors de combats en Syrie et en Irak.

Un désarmement inachevé

Les plus de 72 000 tonnes d'agents de guerre chimiques déclarées ont déjà été détruites dans une proportion supérieure à 90%. Il était en réalité prévu que tous les stocks soient démantelés dans les dix ans suivant l'entrée en vigueur de la CAC, c'est-à-dire d'ici 2007. Ce résultat n'a pas pu être atteint. Néanmoins, cela n'a pas créé de conflit entre la Russie et les États-Unis, les deux principaux détenteurs d'armes chimiques qui sont à la traîne dans leur destruction, ni entre eux et les autres États parties.

La Russie a lancé son processus de destruction trop tard et n'y a pas octroyé suffisamment de moyens financiers (malgré divers soutiens des pays occidentaux). Moscou a déclaré à l'origine environ 40 000 tonnes d'agents de guerre chimiques, dont plus de 90% ont déjà été détruits dans six installations. La dernière installation encore en service, à Kizner, doit terminer la destruction des quelque 2300 tonnes d'agents neurotoxiques restants d'ici la fin 2020.

Les États-Unis, qui possèdent le deuxième arsenal chimique au monde, se sont heurtés à des problèmes imprévus, par exemple des résistances locales aux projets d'installations de destruction. Depuis, Washington a également éliminé près de 90% des 28 500 tonnes d'agents de guerre déclarées dans sept installations. La destruction d'environ 2600 tonnes de gaz moutarde par dilution et décomposition bactérienne a commencé en octobre 2016 dans une installation de Pueblo au Colorado. Le projet devrait se terminer mi-2020. Quelque 523 tonnes de gaz moutarde et d'agents neurotoxiques (gaz sarin et VX) devraient également être neutralisées entre 2017 et 2023 à Blue Grass dans le Kentucky.

Trois autres pays ont déjà éliminé les stocks d'agents de guerre chimiques qu'ils avaient déclarés: l'Inde (environ 1000 tonnes), la Corée du Sud (environ 600 tonnes) et l'Albanie (environ 14 tonnes). La situation en Libye et en Irak s'annonçait bien plus difficile. En Libye, la destruction de près de 25 tonnes de gaz moutarde déclarées et de précurseurs d'agents de guerre chimiques a commencé juste après l'adhésion du pays à la CAC en janvier 2004. Environ la moitié de ces éléments a pu être éliminée avant le début des soulèvements contre le régime de Kadhafi en février 2011. Mais les nouveaux dirigeants ont rapidement découvert deux lieux de stockage non déclarés par Kadhafi à l'époque, qui contenaient de petites quantités d'agents de guerre. Le processus de destruction des agents de guerre chimiques s'est terminé en février 2014. Deux ans plus tard, on craignait cependant qu'un site de stockage de précurseurs d'agents de guerre chimiques puisse tomber entre les mains de l'EI. Sur demande du gouvernement libyen, ces substances ont été transportées en Allemagne en août 2016, où elles sont en cours de neutralisation.

L'Irak n'a adhéré à la CAC qu'en 2009. Jusqu'alors, les stocks d'agents de guerre

chimiques du régime de Saddam Hussein étaient détruits par les forces armées des États-Unis stationnées en Irak sans égard pour l'environnement. En juin 2014, des membres de l'EI ont pris possession de deux bunkers à Al-Muthanna, dans lesquels étaient entreposés des résidus d'agents de guerre dont l'élimination avait été considérée comme trop lourde. D'après l'évaluation des experts, ces agents de guerre ne sont normalement plus opérationnels.

Le cas de la Syrie

La Syrie est devenue membre de la CAC en septembre 2013 sous la pression des États-Unis et de la Russie. Elle a déclaré 1300 tonnes d'agents de guerre chimiques et de précurseurs dont la destruction, effectuée à l'étranger, a été officiellement confirmée le 4 janvier 2016. Quelques semaines seulement après l'adhésion du pays à la Convention, des doutes quant au caractère complet de la déclaration syrienne ont été exprimés. La Syrie a donc été soumise à un régime de vérification spécial. Deux missions de l'OIAC ont été chargées de contrôler l'exhaustivité de sa déclaration et d'enquêter sur les soupçons de recours aux armes chimiques sur son territoire. Le caractère exhaustif de la déclaration syrienne n'a pas été confirmé à ce jour. De plus, il a été prouvé que des armes chimiques avaient encore été utilisées sur le territoire syrien entre 2014 et 2015. En réponse à ces actes, le Conseil de sécurité de l'ONU a créé en août 2015, dans le cadre de la résolution 2235, un mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU chargé d'identifier ceux qui ont eu recours à des armes chimiques en 2014/2015. Les rapports du mécanisme d'enquête conjoint publiés en août et octobre 2016 ont établi que le gouvernement syrien avait utilisé des armes chimiques à trois reprises et l'EI dans un cas.

La Russie a opposé son veto aux sanctions proposées par les États-Unis au Conseil de sécurité de l'ONU. Mais à la différence du Conseil de sécurité, le Conseil exécutif de l'OIAC ne prévoit pas de droit de veto. Selon son règlement intérieur, il peut prendre des décisions à la majorité des deux tiers de ses membres, même si c'est généralement le principe du consensus qui s'applique. L'objectif est de maintenir la cohésion des États parties, condition nécessaire à la mise en œuvre de la CAC. La confrontation entre les États-Unis et la Russie était également inévitable au sein du Conseil exécutif de l'OIAC. Les États-Unis proposaient des sanctions sévères contre Damas, tandis que

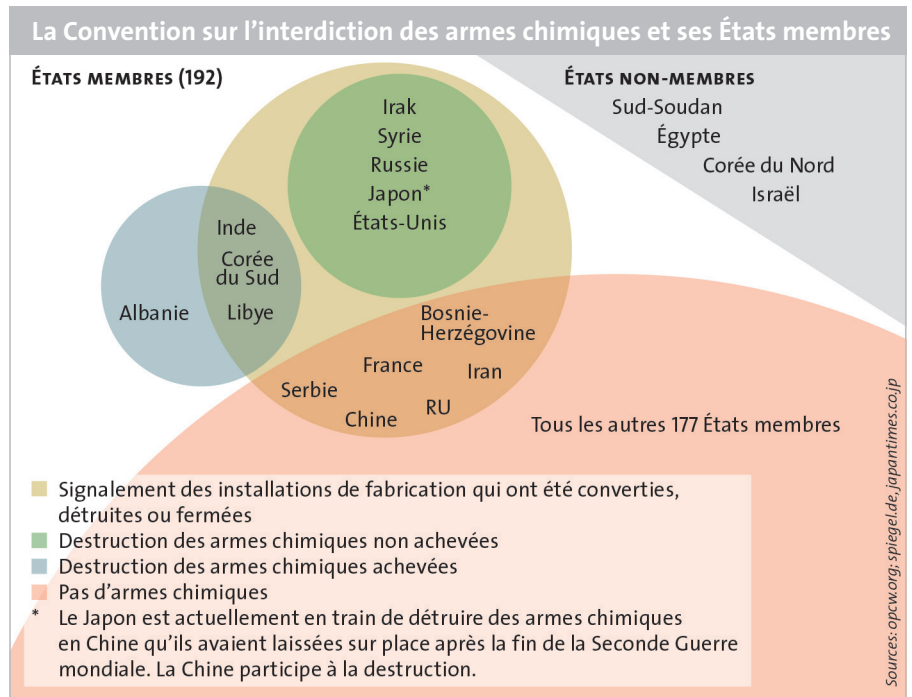
la Russie protégeait le régime de Bachar el-Assad. Le seul moyen de lever le blocus était de procéder à un vote. Or, seules des inspections supplémentaires et plus régulières des sites identifiés dans le rapport du mécanisme d'enquête conjoint étaient susceptibles de recueillir la majorité. D'un côté, le Conseil exécutif faisait ainsi passer au second plan le principe du consensus, d'ordinaire considéré comme capital. D'un autre côté, une inaction revenait à tolérer que la Syrie détienne des armes chimiques et les utilise contre sa propre population, ce qui serait une preuve d'incapacité pour une organisation dont le rôle est de faire appliquer l'interdiction des armes chimiques. La constitution durable de deux camps antagonistes affaiblirait toutefois la Convention et l'OIAC en tant qu'institution. Dans quelle mesure l'OIAC pourra-t-elle garantir à la fois la coopération et le respect de la Convention de la part de ses États membres? La réponse à cette question sera cruciale pour le fonctionnement à venir de l'organisation.

Une surveillance incomplète

Selon la CAC, il est tout aussi important de surveiller la destruction des arsenaux chimiques que d'empêcher le développement clandestin de nouvelles armes chimiques. Or, le contrôle de la destruction de tous les arsenaux chimiques et des anciennes installations de production d'agents de guerre chimiques (ou leur réaffectation durable à des fins purement pacifiques) a demandé énormément d'attention à l'OIAC pendant les premières années de la Convention. La réduction des arsenaux chimiques dégage aujourd'hui plus de temps et d'énergie à consacrer à la deuxième mission de l'organisation, les inspections industrielles. Ces inspections ont pour objectif de vérifier l'exactitude des déclarations des États parties et d'assurer ainsi la transparence. La production clan-

La constitution durable de deux camps antagonistes affaiblirait la Convention et l'OIAC en tant qu'institution.

destine d'agents de guerre chimiques doit demeurer exclue. Les inspections industrielles reposent sur trois listes de produits chimiques. Les produits qui ne figurent pas sur ces listes restent néanmoins interdits s'ils sont utilisés pour des actes de guerre ou pour leur préparation. Pour inscrire le régime de vérification dans un cadre, il était toutefois nécessaire de classer les différents



produits chimiques selon des critères de toxicité, d'emploi comme moyens de guerre chimique et de degré d'utilisation commerciale. Les installations qui fabriquent des produits chimiques figurant sur la liste dans des quantités dépassant les plafonds fixés par la CAC doivent, selon les volumes, être simplement déclarées ou se soumettre à des inspections ponctuelles.

Dès le départ, il était évident que le système d'inspections ponctuelles n'était pas totalement fiable. Les États parties ont donc prévu en plus la possibilité de mettre en œuvre une inspection par mise en demeure de toute installation située dans un autre État partie en cas de doute quant au respect des stipulations de la CAC. Abstraction faite du cas de la Syrie, où de nouveaux mandats de vérification ont été mis en place de façon souple, aucune inspection par mise en demeure n'a eu lieu à ce jour. Les raisons sont multiples. Pour justifier un soupçon initial, il faut parfois divulguer des informations recueillies par les services de renseignements, ce qui peut mettre en péril les sources impliquées. Et si l'inspection ne confirme pas les doutes, le pays demandeur court le risque d'être discrédité. Il aurait alors à craindre, en contrepartie, qu'une inspection par mise en demeure soit entreprise contre lui. Tout cela pourrait entraîner des différends politiques

inadéquats entre les États parties, ce qui finirait par affaiblir la CAC.

Le meilleur moyen d'atténuer ces réserves concernant les inspections par mise en demeure consisterait à les intégrer comme instrument standard dans la mise en œuvre de la CAC. Mais les inspecteurs de l'OIAC, dont le nombre est limité, seraient alors probablement dépassés. Sans compter que beaucoup d'États parties se satisfont de l'absence d'inspections par mise en demeure, car elles sont associées à des intrusions dans la souveraineté nationale.

Le risque de détournement

Le contexte technique et scientifique a fortement évolué depuis l'entrée en vigueur de la CAC. Grâce aux sciences du vivant, on comprend de mieux en mieux le fonctionnement du corps humain — et donc aussi ce qui peut le perturber. Les progrès médicaux et thérapeutiques offrent de nouvelles voies pour permettre à des substances curatives d'agir à l'endroit précis du corps où elles sont nécessaires. Or, ces connaissances peuvent être détournées. Avec la convergence croissante de la chimie et de la biologie, des procédés biotechnologiques permettent de fabriquer des produits chimiques de manière plus rapide, plus sûre et souvent aussi moins coûteuse. L'utilisation d'agents toxiques à des fins non pacifiques pourrait ainsi revenir sur le devant de la scène.

Le rôle de la Suisse dans la CAC

La Suisse a signé la CAC le 14 janvier 1993 et l'a ratifiée le 10 mars 1995. Elle n'a déclaré aucune arme chimique. La CAC revêt pourtant une certaine importance pour le pays en raison de son **industrie chimique et pharmaceutique**. Une cinquantaine d'entreprises travaillent avec des produits chimiques figurant sur les listes de la CAC qui donnent lieu à des inspections industrielles. 43 d'entre elles sont soumises à des inspections obligatoires. Environ cinq inspections sont conduites chaque année sur le territoire suisse dans le cadre de la CAC.

La Suisse abrite un institut de protection NBC d'envergure internationale: le **Laboratoire Spiez**. Il est depuis 1998 un **laboratoire de confiance de l'OIAC** – titre que cinq institutions seulement peuvent revendiquer en permanence dans le monde. Le laboratoire apporte une contribution majeure aux processus de vérification de la CAC. En septembre 2013, il a été l'un des quatre laboratoires de confiance qui ont prouvé pour la première fois à l'aide d'échantillons ramenés par la mission OIAC-ONU en Syrie que du gaz sarin avait été utilisé dans la guerre civile syrienne. Des experts suisses comptent régulièrement parmi les 25 membres du Conseil scientifique consultatif de l'OIAC, qui joue un rôle de conseil auprès du directeur général. En outre, le Laboratoire Spiez et le centre de compétences de l'armée auquel il est associé participent activement à la formation initiale et continue de spécialistes issus de divers États membres de l'OIAC. Depuis mai 2016, la Suisse est représentée pour la troisième fois comme **membre du Conseil exécutif de l'OIAC** avec un mandat de deux ans.

Pour la Suisse, il est important que le développement de nouveaux agents de guerre incapacitants ne brouille pas la frontière entre opérations de police et opérations militaires, ce qui contribuerait à affaiblir la norme d'interdiction des armes chimiques. **La Suisse aide également d'autres États parties à la CAC à construire des capacités** de mise en œuvre de la Convention en toute conformité. À l'heure actuelle, elle est notamment engagée en Namibie.

velles technologies avec l'aide du Conseil scientifique consultatif et de ses laboratoires désignés. Dans le domaine de la formation et de l'information, l'OIAC travaille également à la sensibilisation de différents groupes cibles. Le risque croissant que des acteurs non étatiques se mettent à produire des armes chimiques est un autre enjeu majeur pour l'OIAC. Afin de s'attaquer à cette question, elle tente de renforcer sa coopération avec d'autres organisations internationales, l'industrie et les États membres et d'adapter le mécanisme de vérification en conséquence. L'OIAC aide également les États parties à adapter leurs législations nationales en vue d'empêcher des acteurs non étatiques d'accéder à des agents de guerre chimiques ou à leurs précurseurs. L'éventuelle naissance de régimes parallèles, comme la création d'une convention contre le terrorisme chimique proposée par la Russie, constitue un autre défi pour l'OIAC. De telles structures disputeraient à l'organisation des compétences qu'elle a péniblement construites ces 20 dernières années et affaibliraient de fait la CAC.

Les agents incapacitants constituent un autre exemple. Une multitude de substances peuvent porter atteinte au système nerveux central. Souvent, ces agents sont bien plus puissants que les neurotoxiques car les effets souhaités peuvent être obtenus avec des doses bien plus faibles. Les progrès dans le domaine des neurosciences permettent également de manipuler le cerveau humain. Ces nouvelles possibilités pourraient être utilisées pour optimiser les activités humaines, notamment dans les situations de guerre. À l'inverse, elles pourraient aussi servir à diminuer les capacités de l'adversaire.

Toutes ces évolutions n'affectent cependant pas la norme d'interdiction de la CAC, volontairement large et souple: l'utilisation de

produits chimiques pour préparer et mener des actes de guerre reste proscrite, même avec des méthodes de fabrication innovantes. En revanche, les progrès techniques et scientifiques ont déjà des répercussions sur la mise en œuvre de la Convention, en particulier sur les systèmes de déclaration et de vérification.

Du désarmement à la prévention

Si toutes les armes chimiques déclarées sont détruites et qu'aucun nouveau pays n'adhère à la CAC, quel sera alors le rôle de l'OIAC en tant qu'organisation internationale? La principale mission de l'OIAC sera de veiller à ce que les armes chimiques ne recommencent pas à proliférer. Elle doit suivre en permanence le développement de nouveaux produits chimiques et de nou-

Céline Barmet est assistant de recherche au sein du think tank du Center for Security Studies (CSS) à l'ETH Zürich. Elle est le co-auteur de *Syria and the Chemical Weapons Ban* (2016).

Dr Oliver Thränert dirige le think-tank du CSS. Il est, entre autres, le co-auteur de *Armes biologiques et progrès scientifiques* (2016).

Les analyses de politique de sécurité du CSS sont publiées par le Center for Security Studies (CSS) de l'ETH Zurich. Deux analyses paraissent chaque mois en allemand, français et anglais. Le CSS est un centre de compétence en matière de politique de sécurité suisse et internationale.

Editeurs: Christian Nünlist et Matthias Bieri
Traduction: Consultra; Relecture: Fabien Merz
Layout et graphiques: Miriam Dahinden-Ganzoni
ISSN: 2296-0228

Feedback et commentaires: analysen@sipo.gess.ethz.ch
Téléchargement et abonnement: www.css.ethz.ch/cssanalysen

Parus précédemment:

Défense: les choix du prochain président français No 206
Terrorisme au Pakistan No 205
L'urbanisation de la préparation aux catastrophes No 204
La politique climatique après Paris: des vérités qui dérangent No 203
L'OSCE et l'avenir de la sécurité européenne No 202
Le livre blanc sur la défense allemande de 2016 No 201